



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau gestion durable de la forêt

## Motivation de la décision

**Objet :** Arrêté de défrichement –Centrale photovoltaïque – Commune de **PARLEBOSCQ**

**Réf. :** 2017-003

En application des dispositions du code de l'environnement, ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, article L 123-19 et du code forestier, notamment ses articles L.341-1 à L.342-1 ainsi que les articles R.341-1 à R.341-9 le présent arrêté préfectoral a pour objet d'autoriser le défrichement de 1ha 49a 00ca sur la commune de PARLEBOSCQ pour la construction d'une centrale photovoltaïque.